

RD7n

Traversée de Célony

Les enjeux de circulation et de sécurité routière : ENJEU FORT

ETAT INITIAL

Les enjeux de circulation et de sécurité routière : ENJEU FORT

Contraintes

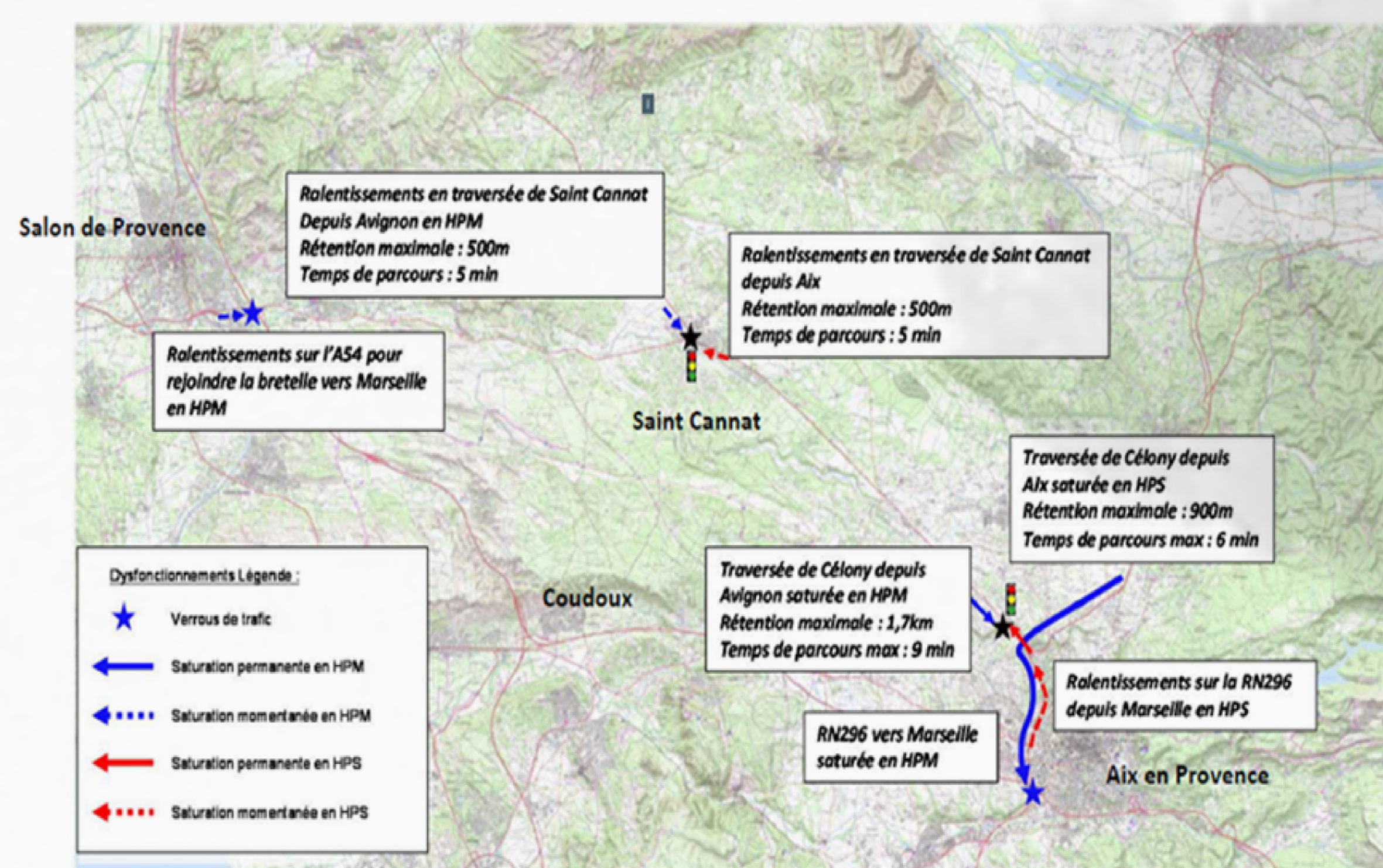
- Supprimer le trafic de transit en traversée de Célony
- Redonner de l'attractivité à la RD7n afin de supprimer les shunts
- Sécuriser la traversée de Célony

Niveau de trafic en traversée de Célony

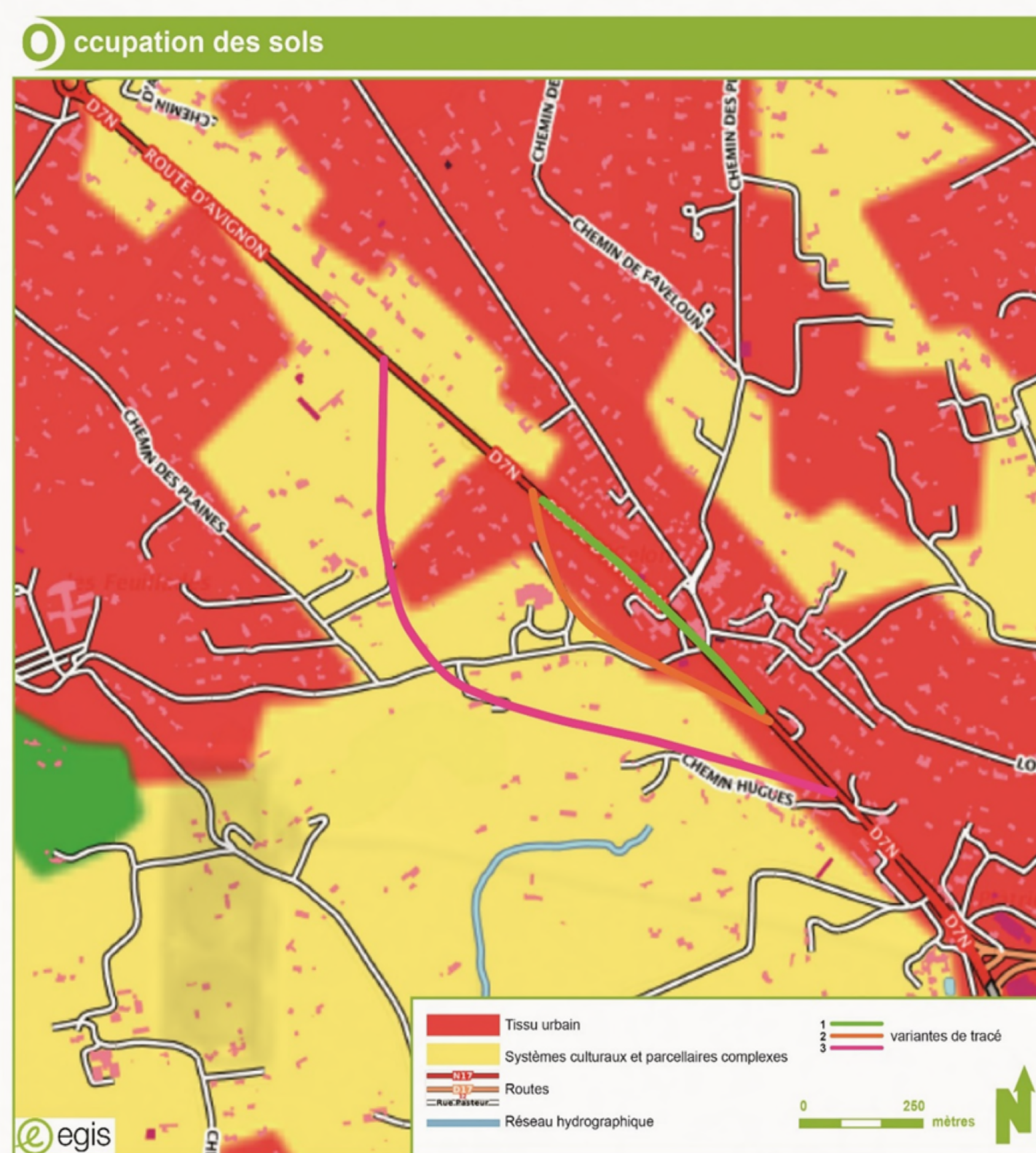
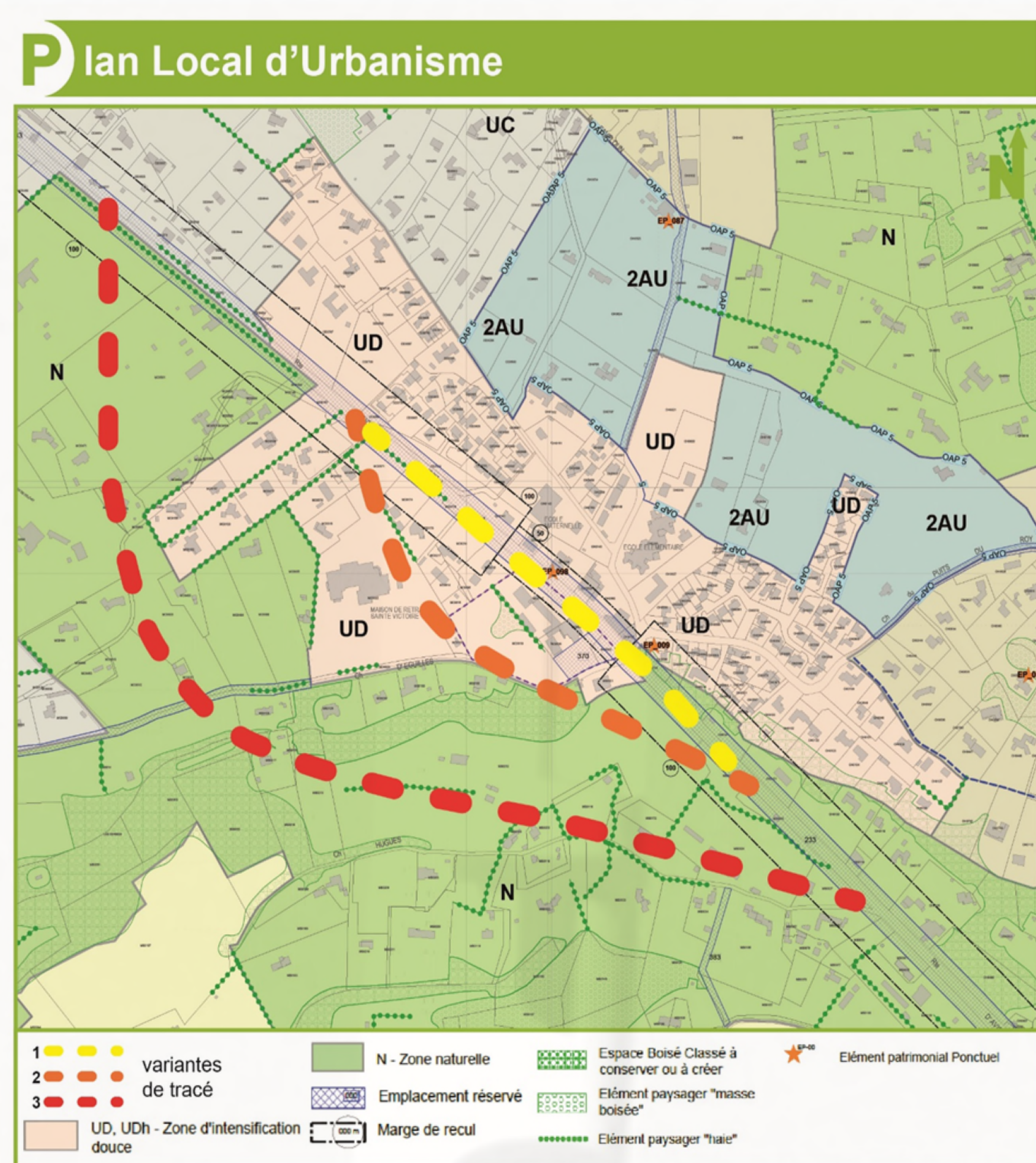
Les trafics actuels en traversée de Célony sont actuellement les suivants :

- Trafic Moyen Journalier : 17 000 véhicules
- % de Poids-Lourds : 5%

Relevé des saturations en Heure de Pointe du Matin (HPM) et en Heure de Pointe du Soir (HPS) :



Les enjeux d'occupation des sols et la prise en compte du PLU ENJEU FORT



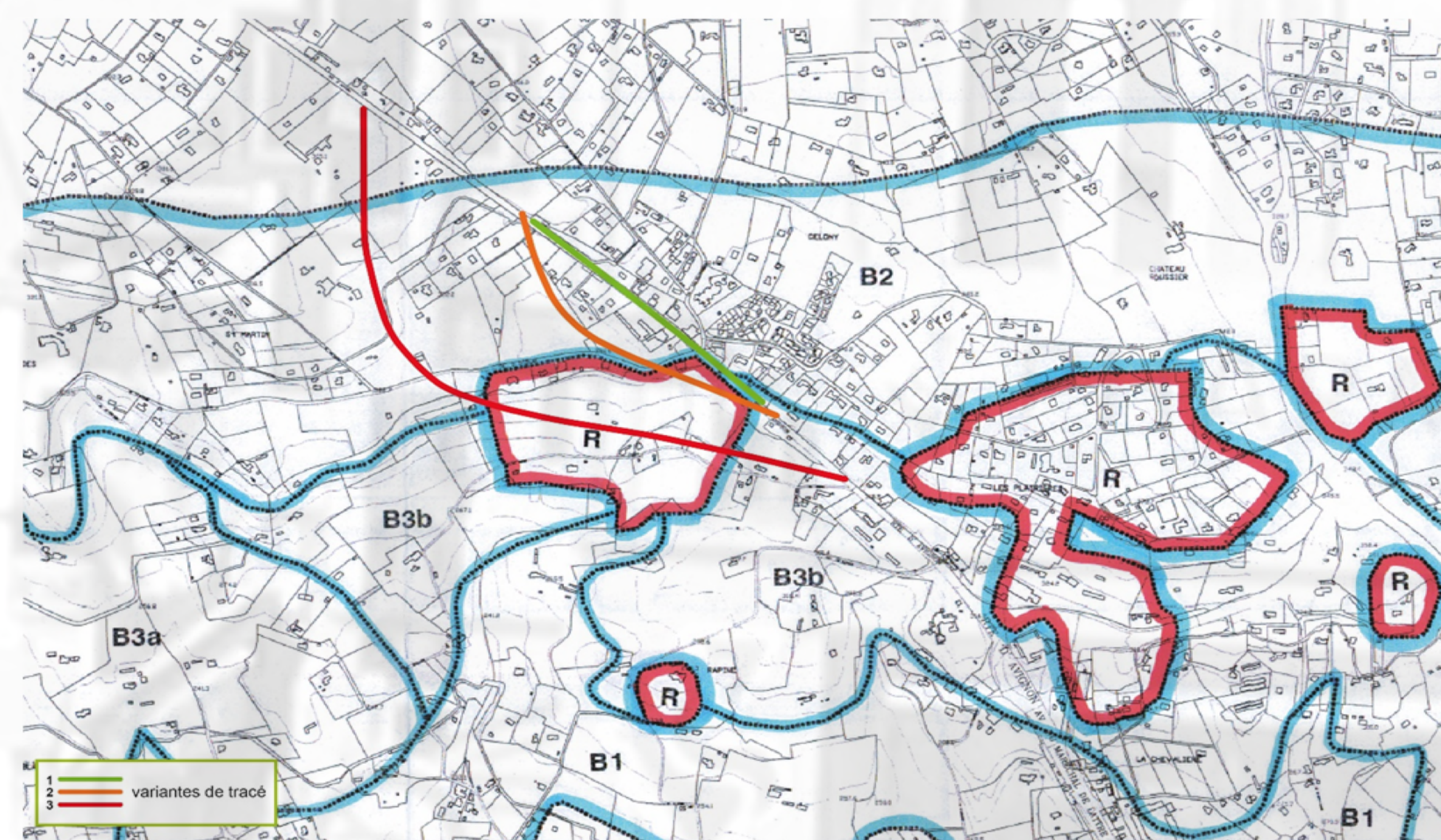
Contraintes

- Limiter l'impact sur les propriétés privées

Risques naturels : ENJEU FORT À MODÉRÉ

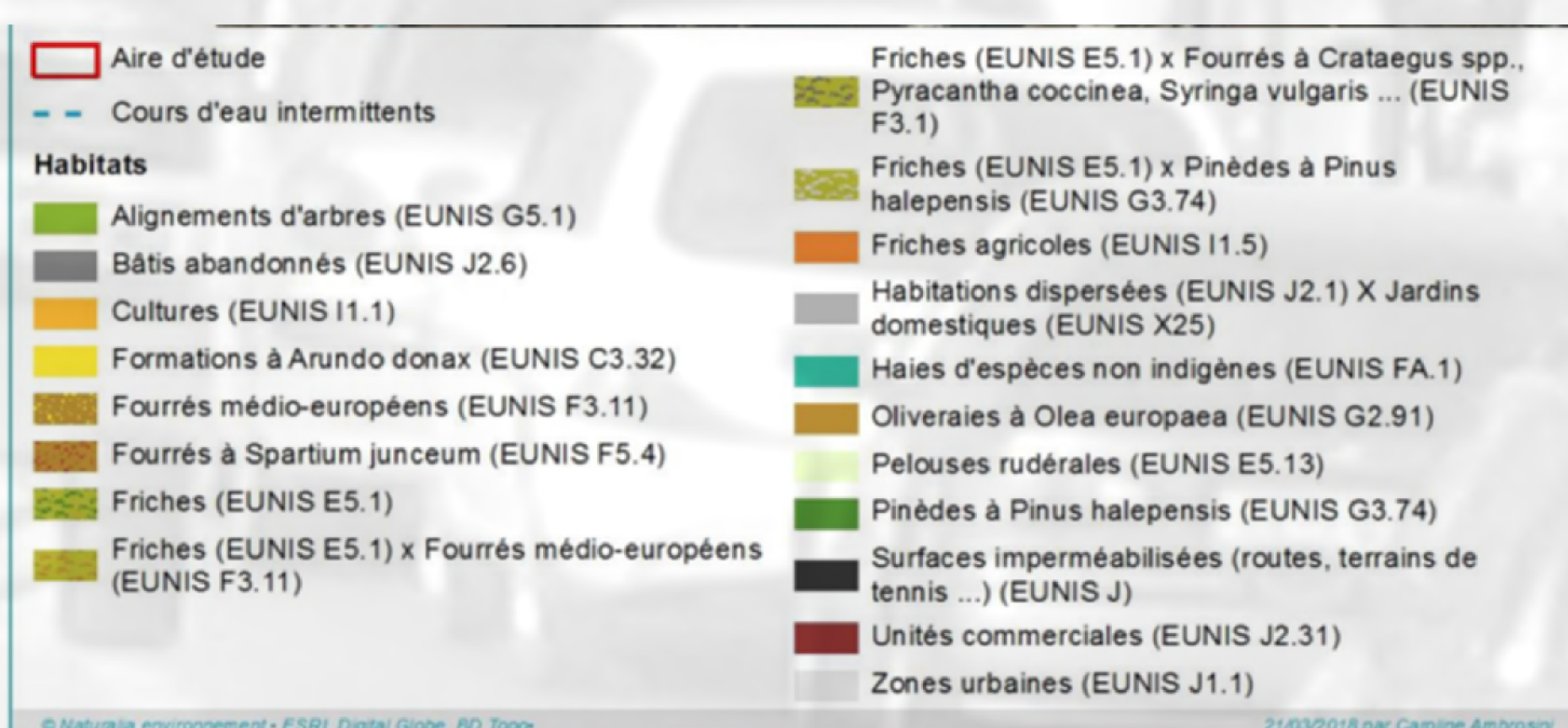
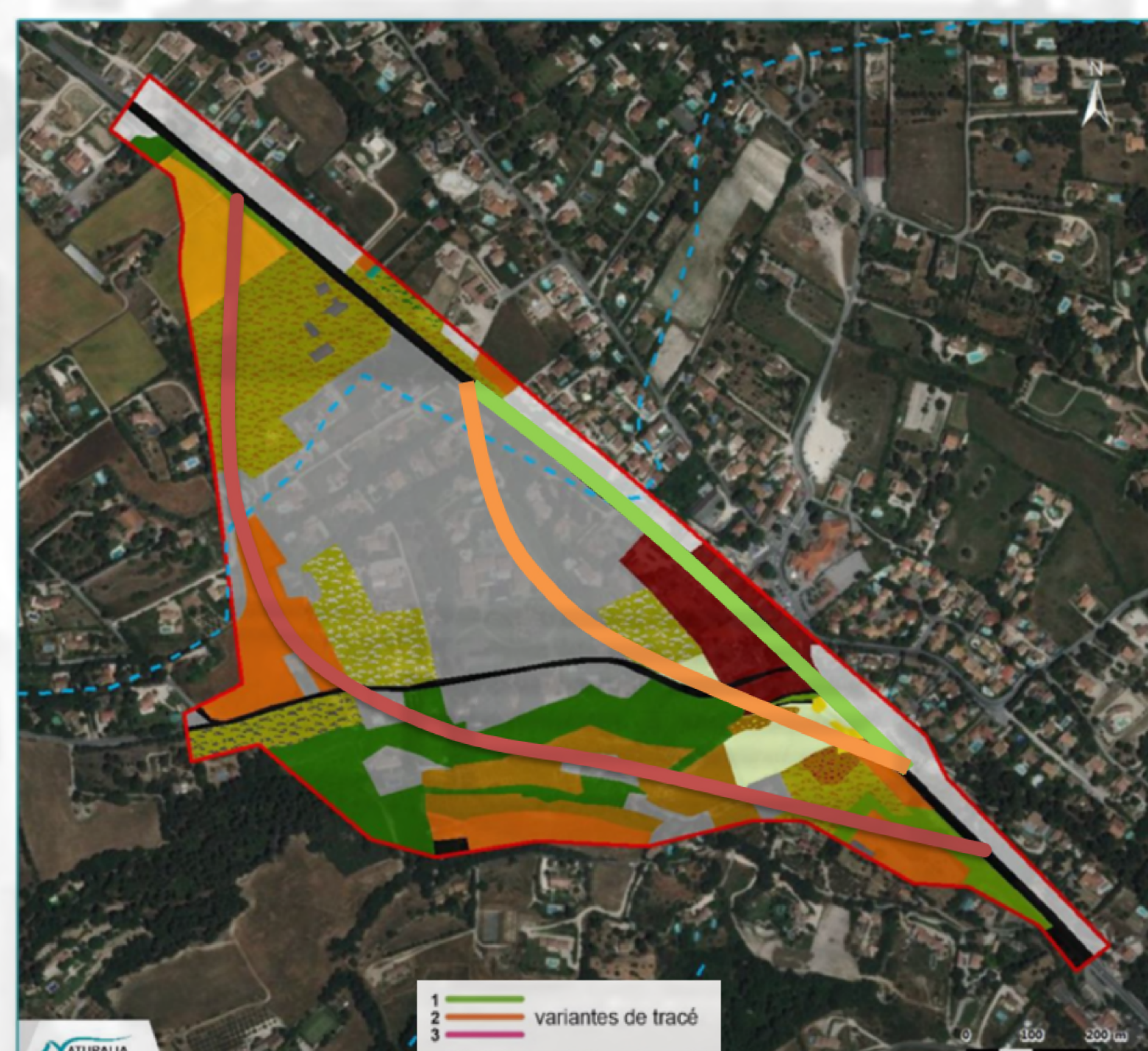
Contraintes :

- Prendre en compte les risques liés aux cavités souterraines (carières de gypse)



Extrait du zonage du PPR Gypse (affaissement / effondrement)

Les enjeux environnementaux : FAIBLE À MODÉRÉ



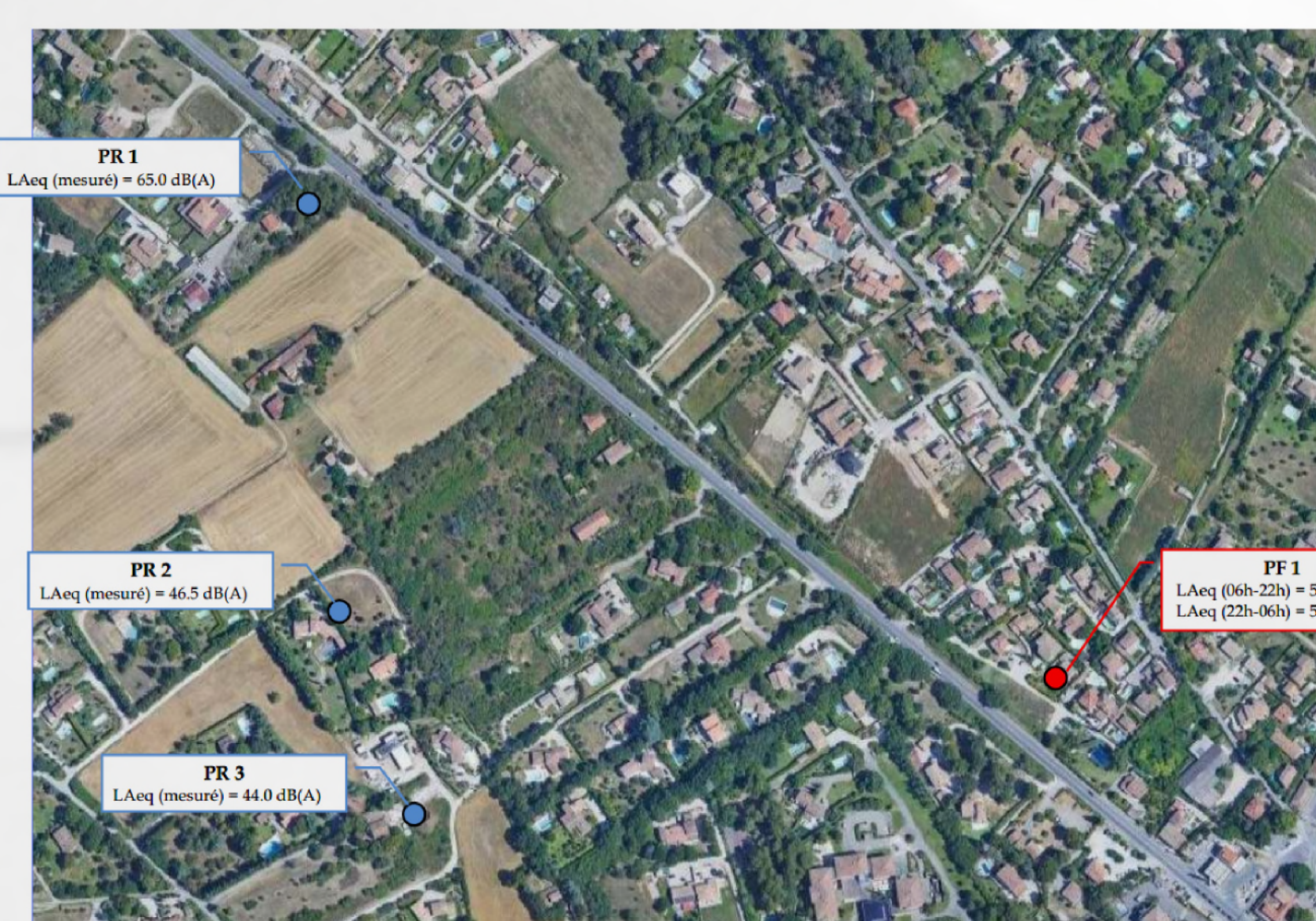
Contraintes :

- Prévoir des mesures d'évitement et de réduction d'impact en cas de présence d'espèces protégées (faune et flore). A défaut, prévoir des mesures compensatoires.
- Eviter la consommation de terres agricoles et les coupures écologiques.

Ambiance acoustique : ENJEU MODÉRÉ À FORT

Contraintes :

- Prévoir des mesures d'évitement ou de réduction par écrans acoustiques, isolation de façades et enrobés phoniques.



Qualité de l'air et santé : ENJEU MODÉRÉ À FORT

Contraintes :

- Ne pas dégrader la qualité de l'air à l'échelle de la zone d'étude.

> 3 établissements à caractère sanitaire et social sont situés dans la bande d'étude : une école, une crèche et une maison de retraite ;

> La campagne de mesures réalisée en 2020 confirme globalement une bonne qualité de l'air sur ce territoire. Elles ont mis en évidence des teneurs en dioxyde d'azote et en benzène en deçà des normes de qualité de l'air en vigueur, excepté pour le dioxyde d'azote à proximité de la RD7n et pour les PM10 (particule fine < 10 µm) à proximité d'un arrêt de bus (croisement Chemin des Plâtrières / Rue du Totem Azur).

